

Mot du maire/Nouvelles du conseil



Chères concitoyennes et chers concitoyens,

Depuis mars 2020, la vie communautaire a été mise sur pause avec quelques petites ouvertures de la santé publique qui ne nous ont pas permis de vous offrir des activités à la hauteur de ce que l'on aurait voulu. Il en fut de même pour la plupart des autres organisations de notre municipalité. C'est pourquoi nous avons cessé temporairement l'édition de notre journal par manque de contenu. Cependant, nous croyons que nous avons le devoir de revenir à une forme de communication avec nos concitoyens. Pour cette raison, la présente brochure d'informations a été préparée pour vous. Nous prendrons cette forme tous les trois mois pour vous fournir de l'information sur ce qui se passe à la municipalité jusqu'au retour à la normale. On m'a demandé d'être le plus bref possible.

Malgré cette pandémie, nous n'avons pas chômé. Petit retour en arrière. En 2020, nous avons obtenu pour 4 744 779,00 \$ en subventions diverses pour réaliser :

- Le circuit d'entraînement pour aîné
- La réfection de la 2^e rue Nord, la 3^e rue Nord et la 4^e Avenue Ouest
- L'asphaltage des Rangs 7 Est et Ouest
- La réfection d'une partie de la première rue et toute la route de l'Église
- Une rampe de mise à l'eau à la Baie Moreau

Tous ces travaux ont été exécutés en 2021.

Pour 2021, nous avons reçu pour 3 914 230,01 \$ en subventions pour :

- Refaire l'extérieur de l'aréna et deux nouvelles chambres de joueurs (travaux prévus pour 2023)
- Revamper notre maison de la culture et des bureaux de la municipalité (travaux prévus pour 2023)
- Procéder à l'installation de contrôle d'accès dans nos édifices et l'installation de caméras de surveillance (travaux prévus pour 2022)
- Procéder au rechargement et l'asphaltage de la Grande-Ligne conjointement avec la municipalité de Labrecque (travaux prévus pour 2022)
- Allonger le chemin de la Baie Moreau et mis en vente 35 terrains de villégiatures qui ont trouvé preneur en 90 minutes.

Voici ce qui est prévu à notre programmation 2022 :

- Asphaltage de la grande ligne et d'une partie sinueuse du Rang 5 Ouest ;
- Remplacement d'une conduite d'eau potable dans le Rang 7 Est et desservir en eau potable le Lac Richard (coût totalement assumé par subventions et par les citoyens du Lac Richard) ;
- Construire une conduite d'eau pour desservir l'usine Arbec en eau potable (Produit Forestier Arbec assume la somme totale de l'infrastructure) ;
- Construction d'une conduite d'eau potable dans le Rang 5 Ouest pour desservir Tourbière Lambert et les chemins 11 et 12 au Lac Garnier (coûts totalement assumés par Tourbière Lambert jusqu'à leurs installations et par subvention plus les citoyens du Rang 5 et du Lac Garnier pour le résiduel) ;
 - À noter que pour Tourbière Lambert et Arbec, pas une goutte d'eau n'est pour un usage industriel ;
- Réfection des infrastructures de la 2^e avenue Est et d'infrastructure de chaussée de la 3^e Rue Est ;
- Obtentions d'une confirmation d'une subvention pour améliorer la caserne incendie et agrandir le garage des travaux publics.
- Dans un souci d'intégrer l'architecture aux projets extérieurs de l'aréna et du projet de caserne-garage municipale, nous attendrons 2023 pour les réaliser.

Fait important : pour tous les projets réalisés en 2020 et en 2021, nous avons emprunté uniquement les sommes qui nous seront payées par les subventions. Ces emprunts seront totalement assumés par Québec et Ottawa. Vous n'aurez rien à payer par vos taxes.

C'est en gros notre programmation, il y a bien sûr plein d'autres petites choses qui nous fera plaisir de vous détailler plus tard.

Peu de municipalités ont des réseaux d'aqueduc et d'égouts aussi performants que les nôtres. Peu de municipalités ont presque toutes leurs Rues et Rangs refaits à neuf comme nous. Peu de municipalités ont des actifs de loisirs et de sports pour jeunes et moins jeunes comme les nôtres. Peu de municipalités ont une vie culturelle comme on réussit à le faire ici hors pandémie. Une municipalité belle et attractive ; on n'a pas 4 fleurons pour rien. Surtout, aucune municipalité n'a une population aussi fabuleuse que la nôtre.

Nous voulons vous remercier de votre confiance et surtout n'hésitez pas à nous contacter pour toute question en lien avec la vie de votre municipalité. C'est avec plaisir que nous vous répondrons !

Merci !

Louis Ouellet

Maire

Licence de chiens



Tout citoyen qui possède un chien à l'Ascension de N.-S. doit détenir une licence de chien selon le règlement no-1004-21. Une plaque indiquant la municipalité et le numéro d'immatriculation du chien est remise à la personne à qui la licence est délivrée. Celle-ci est valide pour la durée de vie de l'animal et n'est pas transférable à un nouvel animal, dans ce cas, il faut se procurer une nouvelle licence. Cette plaque doit être attachée au cou du chien en tout temps. À défaut de paiement, un constat d'infraction peut être donné. Le montant pour la licence est de 20 \$/an par chien. Pour plus d'informations, vous pouvez contacter la municipalité au 418 347-3482, poste 4221.

Coordonnées de la municipalité

1000, 1^{re} rue Est
L'Ascension-de-Notre-Seigneur (Québec) G0W 1Y0
info@ville.ascension.qc.ca
ville.ascension.qc.ca
Tel : 418 347-3482
Fax: 418 347-4253



Lundi au vendredi : 8 h 30 à 12 h et 13 h à 16 h

Services incendies

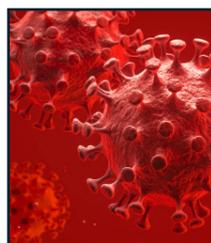


RAMONAGE DES CHEMINÉES

Il est conseillé de faire ramoner la cheminée au moins une fois par année, soit au printemps ou à l'automne. Un ramonage est aussi recommandé sur une base régulière selon la qualité et la quantité du bois brûlé. Le ramonage contribue à prévenir les incendies. Il permet aussi :

- De prévenir les intoxications au monoxyde de carbone en permettant une meilleure évacuation de la fumée et des gaz toxiques ou nocifs ;
- D'éliminer la suie et les dépôts inflammables (créosote) qui se sont accumulés dans la cheminée ;
- D'optimiser l'efficacité de l'appareil de chauffage et de permettre une économie de combustible ;
- Au professionnel du ramonage de déceler la présence de bris ou de détérioration du système de chauffage et de ses composantes.

Informations COVID-19



Les bâtiments municipaux sont fermés jusqu'à nouvel ordre.

Les séances du conseil se déroulent à huis clos et la vidéo est diffusée en différé sur notre site Internet.

Les ordres du jour sont disponibles 48 h avant la rencontre sur la Page Facebook de la municipalité.

Lors d'annonce importante et de modifications émises par la santé publique, nous procédons à l'annonce de changement sur la page Facebook et sur le site web pour vous annoncer les changements relatifs aux services offerts dans la municipalité.

Collecte de matières résiduelles



Voici le calendrier pour la collecte des matières résiduelles pour l'année 2022.

Taxes



Les comptes de taxes foncières ont été postés dans la semaine du 31 janvier 2022. Étant donné la situation sanitaire en vigueur, nos bureaux sont présentement fermés, la meilleure façon d'acquitter votre compte de taxes est par votre institution financière. Vous pouvez également nous faire parvenir des chèques postdatés ou encore prendre rendez-vous pour payer au comptoir. Le règlement de taxation de la municipalité prévoit que vous pouvez payer vos taxes en cinq (5) versements soit le :

- 1^{er} mars
- 1^{er} mai
- 1^{er} juillet
- 1^{er} septembre
- 1^{er} novembre

Loisirs



Carnaval de l'Ascension : 18-19-20 février

Activités à réaliser en famille : sculpture de neige et rallye.

Plusieurs prix à gagner.

Informations supplémentaires sur la page Facebook de la municipalité.

Aréna ouvert sur réservation (consulter l'horaire sur la page Facebook).

Emplois étudiants (postule d'ici le 20 février) :

- animateurs de camp de jour
- animateur CIEC

Urbanisme



Vous avez un projet de construction ou de rénovation ?

Avant d'entreprendre des plans, de contacter un entrepreneur ou d'acheter vos matériaux, vérifiez auprès de la municipalité si vous devez demander un permis de construction, de rénovation ou autres.

C'est pour s'assurer du respect de leurs règlements d'urbanisme (p. ex. zonage, construction, lotissement) que les municipalités exigent l'obtention d'un permis ou d'un certificat pour tout projet visé par ces règlements. La délivrance des permis et des certificats est le moyen de base qui permet de vérifier ce qui se fait en matière d'aménagement du territoire dans la municipalité.

Ainsi, une personne qui a l'intention de construire ou d'utiliser un terrain ou un bâtiment dans la municipalité doit s'informer auprès du responsable de la délivrance des permis et des certificats des obligations à satisfaire. Elle saura par conséquent ce que les règlements exigent.

Vous pouvez contacter Dominic Bisson, urbaniste au 418 347-3482, poste 4226

INFORMATIONS PARTICULIÈRES

ENLÈVEMENT DE LA NEIGE

Le règlement 1001-21 concernant les nuisances à l'article 18, il est stipulé ce qui suit pour la disposition de la neige :

« Constitue une nuisance aux fins du présent règlement et est prohibé par quiconque :

- a) Le fait de jeter ou de déposer sur les trottoirs et les rues ou dans les allées, cours, terrains publics, places publiques, eaux, lacs et cours d'eau municipaux, de la neige ou de la glace provenant d'un terrain privé, constituent une nuisance et est prohibé.
- b) Nul ne peut créer un amonçèlement de neige contigu à une voie publique, s'il obstrue la visibilité des automobilistes qui y circulent, y compris les entrepreneurs en déneigement engagés pour cette fin par une autre personne.
- c) Le fait de déplacer, souffler, déposer, ou de permettre que soit déplacée, soufflée ou déposée de la neige ou de la glace en provenance d'un terrain privé sur un terrain d'autrui, que ce terrain soit vacant ou non vacant, privé ou public, adjacent ou non, par quelque moyen que ce soit, et ce, sans avoir obtenu préalablement son autorisation.
- d) Le fait de déplacer, souffler, déposer, ou de permettre que soit déplacée, soufflée ou déposée de la neige ou de la glace sur une borne d'incendie. »

Vous pouvez consulter le règlement complet sur le site internet de la municipalité.

BILAN SANTÉ

La municipalité a reçu une aide financière de 10 000 \$ dans le cadre du projet « bilan santé » du Regroupement Loisirs et sports Saguenay-Lac-Saint-Jean afin de réaliser un projet. Pour ce faire, nous vous demandons de compléter ce bref sondage par rapport à l'offre de service afin de connaître votre opinion : <https://fr.surveymonkey.com/r/JFBVBY3>

Plusieurs prix de participation seront remis parmi ceux qui prendront le temps de le remplir !